

Audience solennelle du 7 octobre 2025 à 17 heures

Monsieur le vice-président du Conseil d'Etat,
Monsieur le préfet des Yvelines,
Madame la députée,
Monsieur le sénateur,
Madame la préfète de l'Essonne,
Monsieur le président du conseil départemental des Yvelines,
Monsieur le maire de Versailles,
Madame la présidente de la cour administrative d'appel de Paris,
Madame la secrétaire générale représentant le préfet des Hauts-de-Seine,
Madame et Monsieur les secrétaires généraux du Conseil d'Etat,
Mesdames et Messieurs les présidents des tribunaux administratifs de Paris,
Cergy-Pontoise, Montreuil, Melun et Orléans,
Madame et Messieurs les présidents et procureurs des juridictions judiciaires,
Monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie des Yvelines,
Mesdames et Messieurs les représentants des directions et services,
Monsieur le président du tribunal des affaires économiques,
Madame et Messieurs les bâtonniers et représentants de l'ordre des avocats au
Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et des barreaux franciliens,
Monsieur le directeur de l'Ecole de formation du barreau,
Monseigneur l'Evêque de Versailles,
Monsieur le président de la compagnie des experts près les cours administratives
d'appel de Paris et Versailles,
Monsieur le président de la chambre interdépartementale des notaires de l'ouest
parisien,
Monsieur le président de la chambre régionale des commissaires de justice des
Yvelines,
Mesdames et Messieurs les hautes personnalités, chacun en vos titres, rangs et
qualités,
Mesdames et messieurs,
Chers collègues,

Jenny Grand d'Esnon, présidente du tribunal administratif de Versailles, nos
collègues et moi-même savons votre temps précieux et nous sommes donc
sensibles à l'intérêt que vous manifestez pour la juridiction administrative et nos
deux juridictions en étant parmi nous aujourd'hui.

Monsieur le vice-président du Conseil d'Etat, votre présence est pour nous un
grand honneur et nous vous en remercions vivement.

Vous connaissez bien ces lieux où vous vous êtes rendu en mars dernier, lors d'un de vos déplacements réguliers en juridiction, pour un échange non seulement avec les personnels de la cour et du tribunal administratif, mais aussi avec les services de l'Etat, les barreaux du ressort, les universitaires et la presse. Cet échange fut un moment fort qui a marqué notre année judiciaire.

Je suis aussi particulièrement sensible à la présence des deux collègues qui m'ont précédée à la présidence de cette cour entre 2010 et 2024, Martine de Boisdeffre, présidente honoraire de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'Etat, et Terry Olson, qui nous font l'amitié d'assister à cette cérémonie.

Ce rendez-vous régulier est pour nos juridictions l'occasion de revenir sur leur activité et leurs résultats des derniers mois et aussi d'évoquer les perspectives des mois à venir.

C'est également le moment de donner la parole à nos magistrats. Cette année, Julie Florent, rapporteure publique et référente communication de la cour, interviendra sur le thème « Quelle communication pour la juridiction administrative ? ».

Enfin, celles et ceux qui sont familiers de nos deux juridictions savent que l'Histoire et l'histoire de Versailles ont déjà été évoquées à notre prétoire : Louis XVI en 2013 et la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen en 2018.

C'est aujourd'hui un autre regard que portera notre invité d'honneur et c'est avec joie que nous accueillons cette année Christophe Leribault, président du château de Versailles, qui prononcera l'intervention de clôture de cette cérémonie. Monsieur le président, nous vous sommes particulièrement reconnaissants d'avoir accepté de vous exprimer devant nous.

Mais, pour commencer, quelques mots sur l'actualité de la cour.

Comme le fait apparaître le document qui vous a été remis, l'année judiciaire qui vient de s'écouler a été marquée par la poursuite de l'augmentation sensible des affaires enregistrées : plus de 12 % sur les douze derniers mois.

Cette augmentation concerne essentiellement les contentieux de la fonction publique, des étrangers, de l'urbanisme et de l'environnement.

Elle s'explique par l'activité très dynamique des trois tribunaux administratifs de notre ressort, Versailles, Cergy-Pontoise et Orléans, et aussi par la remontée progressive du taux d'appel qui rejoint la moyenne nationale après avoir diminué au cours des dernières années.

Cet afflux de requêtes a pu être globalement maîtrisé et la cour a jugé près de 23 % d'affaires de plus qu'au cours de la période précédente.

Les décisions rendues par les formations collégiales ont sensiblement augmenté, tandis que l'activité très efficace du pôle dédié au contentieux des étrangers, dont les moyens ont été renforcés en 2024, a permis de traiter près de 40% des affaires jugées par la cour. L'augmentation du stock d'affaires en instance est ainsi restée limitée.

Autre encouragement, le stock de dossiers les plus anciens, ceux enregistrés depuis plus de deux ans, c'est notre indicateur de vigilance, a continué à diminuer régulièrement pour rejoindre un taux de moins de 6 % du stock, inférieur au taux moyen observé pour l'ensemble des cours.

De la sorte, nos délais de jugement ont diminué.

Ces résultats, alors qu'une chambre a été fermée à la rentrée de septembre 2024, sont le fruit de l'effort considérable consenti ces derniers mois par les équipes de la cour, ses 28 magistrats, ses 33 agents de greffe et ses aides à la décision. Je souhaite leur dire ici toute ma reconnaissance.

Mais nous ne fonctionnons pas en circuit fermé et au cours des mois écoulés, nos relations avec nos interlocuteurs institutionnels sont demeurées toujours aussi soutenues et fructueuses.

Monsieur le préfet des Yvelines je vous exprime ma gratitude pour l'action des services de police, que nous sollicitons lors d'événements comme celui d'aujourd'hui ou, beaucoup plus fréquemment, lors d'audiences présentant un caractère sensible. Ils se montrent toujours parfaitement réactifs et disponibles pour sécuriser les abords de la cour.

Monsieur le maire de Versailles, je vous remercie également pour l'aide apportée par vos services lors l'organisation de cette audience.

Il me faut aussi saluer la qualité des relations entretenues avec les dix barreaux de notre ressort ainsi qu'avec les deux écoles franciliennes de formation des avocats.

Les présidents et directeurs de ces écoles, et je remercie le directeur de l'Ecole de formation du barreau Gilles Accomando de sa présence, savent combien nous apprécions la contribution que nous apportent les élèves avocats qui accomplissent en juridiction leur stage de six mois.

En retour, nos magistrats se rendent toujours disponibles pour participer aux jurys de sélection des futurs avocats.

Au cours des derniers mois, la cour et les tribunaux administratifs de Versailles et de Cergy-Pontoise, ont eu, avec les 4 barreaux franciliens de notre ressort des discussions franches, sans concession, mais toujours empreintes de confiance et de respect mutuel et surtout productives sur la présentation des écritures devant les juridictions administratives du fond, échanges destinés à nourrir la réflexion sur l'élaboration d'une charte nationale.

Nos interlocuteurs du barreau savent que notre juridiction sera toujours disposée, dans les limites que les règles de procédure lui assignent, à faire évoluer ses méthodes si cela facilite le travail des uns et des autres et améliore le service rendu au justiciable. Avec les tribunaux administratifs du ressort de la cour, nous avons déjà pris un certain nombre de mesures et nous tiendrons dans les prochaines semaines une réunion avec les représentants des barreaux pour envisager d'autres pistes.

Nos liens avec les universités du ressort de la cour sont traditionnellement forts.

Nous mesurons l'enjeu, pour les juridictions administratives, du développement de l'enseignement du droit public à l'université : les étudiants spécialisés en droit public sont nos aides à la décision d'aujourd'hui et nos magistrats et greffiers de demain.

Ainsi, nos magistrats sont toujours présents dans les enseignements dispensés dans les universités du ressort et, chaque année, la cour accueille des étudiants en master pour des stages de plusieurs mois d'immersion dans le métier de magistrat administratif.

De ces relations étroites avec nos interlocuteurs institutionnels, nous avons eu le témoignage, il y a seulement quelques jours, lors de l'édition 2025 de la Nuit du droit.

Il me faut enfin évoquer les relations constantes que nous entretenons avec les experts, conjointement avec la cour administrative d'appel de Paris, puisque les experts auprès de nos deux cours sont regroupés dans une même compagnie, dont je salue le président.

L'agenda de la cour a aussi été riche en relations internationales.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir dans cette salle, au mois de novembre 2024, le colloque de l'ACA Europe, association regroupant les présidents des hautes juridictions administratives européennes, qui avait pour thème la déontologie et le recrutement des membres des cours administratives suprêmes et des Conseils d'État.

Au mois d'avril 2025, dans le cadre d'un échange organisé par le réseau européen de formation judiciaire, trois magistrats et deux membres du greffe se sont rendus au tribunal administratif de Vilnius pour une visite d'études.

Et en juin 2025, c'est la cour qui a reçu ses homologues lituaniens.

Enfin, tout récemment, la cour a eu le plaisir de recevoir la visite, organisée par le même réseau, de M. Pedro Serra, magistrat portugais.

Que dire maintenant des mois à venir ?

J'ai évoqué au début de mon propos les éléments quantitatifs de notre activité. La très forte hausse des entrées de requêtes dans les tribunaux administratifs se traduira inéluctablement dans les mois et années à venir par une augmentation des requêtes enregistrées à la cour.

Certes ceci constitue une charge. Mais, à un moment où, et notre collègue Julie Florent l'évoquera peut-être dans un instant, les critiques et les attaques contre la justice, y compris administrative, sont particulièrement virulentes, nous ne pouvons pas sèchement déplorer une progression de la demande de justice. Celle-ci témoigne, en effet, au moins pour partie, d'une meilleure connaissance de la justice administrative et aussi d'une confiance dans son rôle.

Pour autant, le défi à relever n'est pas simple.

La cour n'est, il va de soi, pas insensible à l'exigence de sobriété budgétaire qui s'impose à tous les services publics et rend très difficile d'obtenir des augmentations de moyens humains.

Les magistrats doivent aussi appliquer un droit de plus en plus complexe. Qu'il s'agisse du droit européen, que nous appliquons en particulier dans les contentieux environnementaux et agricoles qui nous viennent du ressort du tribunal administratif d'Orléans. Qu'il s'agisse du droit interne, avec la multiplication de procédures dérogatoires et de délais contraints, même si nous avons conscience que ces évolutions répondent au souci de rendre les politiques publiques plus efficaces. Qu'il s'agisse, enfin, de la jurisprudence, dont les juges du fond doivent tenir compte, laquelle est toujours plus ramifiée et précise pour répondre concrètement à la situation des justiciables.

Naturellement, notre communauté juridictionnelle fera tous ses efforts, comme elle a démontré qu'elle savait le faire, pour juger autant d'affaires qu'elle en enregistre et maintenir ses délais de jugement, sans jamais céder sur l'exigence de qualité.

Il faut dans ce cadre admettre, et nos justiciables et interlocuteurs du barreau doivent le comprendre, que les aménagements de procédure qui visent à accélérer le jugement de contentieux de masse ou très simples, notamment par le traitement de requêtes par ordonnances, sont nécessaires pour que la justice soit rendue dans un délai raisonnable.

Pour résumer, il nous faut plus que jamais être vigilants et inventifs pour trouver les meilleures adaptations possibles.

C'est en ce sens qu'est encore renforcé depuis le 1^{er} septembre 2025 le pôle étrangers qui compte désormais deux présidents à plein temps et que, pour que la cour puisse fonctionner à plein régime, les rapporteurs publics ont accepté de pallier à tour de rôle l'absence d'un de leurs collègues cet automne.

Mais il est maintenant grand temps que je cède la parole à ma collègue Jenny Grand d'Esnon.

